

Plan Local d'Urbanisme (PLU)
Balaruc-les-Bains
Arrêt le 10/12/2025
Approuvé le XXXX

C1

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Version arrêtée le 10/12/2025

BALARUC
LES BAINS

Urbanisme d'Agglomération

Limite de zone

Prescriptions

●●● Bande 100m

--- Limite des Espaces proches du rivage

— Marge d'implantation graphique des constructions

Cadastre

▤ cimetières

▬ piscine

▬ Parcelle

● Source

Bâti

■ bâti dur

■ bâti léger

▨ Espace Boisé Classé (EBC)

▨ Espace Boisé Classé Significatif (EBS)

▨ Espace paysager - Zone humide

▨ Emplacement réservé (ER) et Servitude de localisation

▨ Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG)*

▨ Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

▨ Linéaire commercial

▨ Marge de recul

▨ Zone de non aedificandi

▨ Petit Patrimoine

▨ Secteur spécifique de résidence principale

▨ Secteurs assainissement individuel

▨ Coupure Urbaine - Loi littoral

▨ Hauteur (5 à 8m)

▨ Hauteur (9 à 11m)

▨ Hauteur (12 à 14m)

▨ Hauteur (15 à 20m)

▨ Hauteur (21 à 25m)

xx) Hauteur maximale autorisée

Hauteur maximale

* Les constructions nouvelles, y compris les extensions, présentant une surface au sol supérieure ou une surface de plancher supérieure à 200 m², sont interdites dans une bande réservée de 5 ans couverte à compter de l'adoption du PLU.

Plan de prévention du Risque Inondation (PPRI)

▨ Zone rouge

▨ Zone bleue

0 200 400 m

